

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DREUIL-lès-AMIENS

L'an deux mille dix-neuf le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal de DREUIL-lès-AMIENS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance plénière publique, sous la présidence de Madame Maria TREFCON.

Etaient présents les Conseillers formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : Monsieur Bernard ROBIDA qui donne pouvoir à Madame Stéphanie POSTEL et Monsieur Michel THIEFAINE.

Absent : Monsieur Jean-Marie DUMEIGE.

Date de la convocation : 14 mai 2019.

Date d'affichage : 22 mai 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 12 – Votants : 13 (dont 1 pouvoir).

Madame Céline COLLET a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Subventions aux associations pour l'année 2019.

Madame le Maire donne lecture de la liste des associations éligibles pour obtenir une subvention communale pour l'année 2019, à savoir :

- ADAPEI Les Papillons Blancs	: 300,00 €.
- Aide aux Mères de Famille - A.M.D.	: 200,00 €.
- Chès amis de l'Gène	: 500,00 €.
- Dreuil Animation	: 11 000,00 €.
- Prévention routière : Les Robins de la route	: 300,00 €.
- Sclérose en plaques	: 100,00 €.
- Souvenir Français	: 300,00 €.
- Ligue contre le Cancer	: 400,00 €.

et précise, que pour la Fête des associations qui aura lieu le 22 juin prochain, il a été décidé comme l'année dernière, d'indemniser pour un montant de 150,00 €, les associations qui seront présentes lors de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte à l'unanimité, le versement des subventions aux associations indiquées ci-dessus et l'indemnisation aux associations présentes lors de cette fête pour un montant de 150,00 € par association.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Maria TREFCON